

Paielement et conditions, privés et famille

1. Possibilité de paiement :
 - La société Prim'Heure Donzé souhaite vivement que le paiement soit au comptant lors de chaque livraison.
 - Le client qui commande périodiquement (hebdomadaire ou bimensuel) à renouvellement tacite, a la possibilité de recevoir une facture contre paiement à 10 jours net.
2. La société Prim'Heure Donzé s'autorise de demander à un client de régler sa facture uniquement au comptant, à la livraison. Sans devoir d'explications.
3. Droit applicable et for :
 - Les relations entre Prim'Heure Donzé et le client sont régies par le droit Suisse.
 - Pour tout litige relatif aux relations entre Prim'Heure Donzé et le client, le for est au lieu du siège de la société Prim'Heure Donzé.
4. Informations juridiques :
 - Prim'Heure Donzé ne peut garantir l'exactitude, la précision ou l'exhaustivité des informations mises à disposition sur ce site; les photos ne sont pas contractuelles.
 - En cas de désaccord ou de litige, le client s'engage à collaborer à une médiation avant d'enclencher quelque procédure juridique.
5. Protection des données :
 - La société Prim'Heure Donzé, s'engage à ne pas divulgué d'informations concernant la clientèle à des fins de publicité et autres.